

# alterfina

Concours publicitaire en vigueur du 15 au 30 novembre 2022

## Conditions de participation au concours

Pour participer à notre concours, vous devez avoir rempli le formulaire de demande pour une facilité de crédit. Vous n'avez pas besoin d'avoir une facilité de crédit active avec nous pour participer. Pour participer à notre concours, vous devez avoir rempli le formulaire de demande pour une facilité de crédit. Vous n'avez pas besoin d'avoir une facilité de crédit active avec nous pour participer. Le concours se tiendra du 15 au 30 novembre 2022.

## Participation

La participation au concours se fait sur une base volontaire. Votre consentement est demandé à la fin du sondage pour que votre.

## Date et heure limite de participation

La date limite pour participer est le 30 novembre 2022 à minuit.

## Méthode d'attribution du prix

Le prix vous sera envoyé par courriel à l'adresse de que vous avez utilisée lorsque vous avez rempli le formulaire de demande sur notre site.

## Description du prix et valeur

Le prix est une carte cadeau électronique (virtuelle) de Walmart d'une valeur de \$50. Un total de 5 cartes seront attribuées au hasard parmi les participants.

## Désignation du gagnant et du prix

Le prix sera désigné par tirage anonyme via un logiciel électronique à St-Hubert le jeudi 1er décembre 2022 à 11h.

## Méthode de communication

Le (la) gagnant(e) du prix sera contacté(e) par téléphone et par courriel.

## Réclamation du prix

Le (la) gagnant(e) du prix devra nous confirmer qu'il (elle) a bien pris connaissance qu'il(elle) a gagné le concours dans les 48 heures ouvrables. Si nous n'avons pas de confirmation, nous désignerons un(e) autre gagnant au hasard.

## Exclusions

Les employés, représentants, mandataires de la compagnie & ses compagnies soeurs ainsi que les personnes avec qui ils sont domiciliés ne peuvent participer à ce concours.

« Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler »

## **Épreuve supplémentaire**

Aucune épreuve n'est requise pour obtenir le prix.

## **Information supplémentaire**

La personne au bénéfice de laquelle un concours publicitaire est tenu doit s'assurer que la réclame de ce concours ne laisse pas croire qu'une personne:

1° a gagné un prix donné;

2° peut participer à un concours aux fins de recevoir un prix ou de pouvoir en gagner un, lorsqu'en fait tous les participants reçoivent un prix.

Cette personne doit s'assurer que la réclame indique le nombre et la description des prix offerts lors de ce concours, leur valeur respective, qu'elle mentionne s'il s'agit d'un seul prix ou qu'elle indique la plus petite et la plus grande valeur des prix.

Elle doit aussi s'assurer que la réclame précise de quelle façon et à quel endroit le public peut se procurer le texte des règlements du concours.

Elle doit de plus s'assurer que la réclame indique la nature de l'épreuve à laquelle le gagnant doit se soumettre pour obtenir son prix, lorsque la participation à un concours publicitaire nécessite l'achat d'un bien ou d'un service.